

- Découverte Eveil Athlé** 2010-2011 **140€**
- Athlé Découverte Poussins** 2008 à 2009 **145€**
- Athlé Benjamins** 2006 à 2007 **150€**
- Athlé Minime** 2004 à 2005 **155€**
- Athlé Compétition (cadet...)** à partir de 2003 **155€**
- Athlé Hors Stade** **110€**
- Adultes Préparation Physique** **85€**
- Athlé Encadrement** **50€**

Espace réservé à l'association

- Espèce règlement en 1 fois
- Chèques _____
Sept Oct Nov
- Chèque à l'ordre **ASVF Athlétisme**
- carte MRA (-30€)
- pack Loisir (-15€)

- Carte ASVF OBLIGATOIRE CHEQUE SEPARÉ de 18 € à l'ordre de ASVF
- ou n° si vous l'avez déjà pour la saison 2018/2019

Nouvelle adhésion FFA Numéro de licence (si déjà licencié) _____

Remplir en lettres capitales SVP – 1 séance d'essai avant prise de la licence, remboursement impossible après validation de la 1ère séance d'essai

Nom de famille _____ **Prénom** _____

Date de naissance _____ **Sexe** Garçon
(jj/mm/aaaa) Fille

Nationalité : _____

Adresse complète _____

Code Postal: _____ **Ville:** _____

Email (obligatoire) : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé de la fédération donne lieu à une réponse négative, pour licencié FFA 2017/2018 Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 (Questionnaire FFA Joint) – cocher la case

A défaut Certificat Médical (moins de 6 mois) :

- . Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running : Mention obligatoire « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition »
- . Pour les Licences Athlé Santé : Mention obligatoire « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme »

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs : Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Assurances :

. le Club a souscrit une assurance Responsabilité Civile dans le cadre du contrat souscrit par la FFA

. les Licenciés sont assurés individuellement par le Club par le même contrat couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme. (informations et garanties consultables sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Droit à l'image : les licenciés cèdent leurs droit à l'image au Club dans le cadre d'une utilisation non commerciale pour des supports internes au Club sauf indication contraire de leur part ci-après

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) : le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature : _____ Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur,

(Pour les mineurs, nom, prénom et signature du ou des parents)

AUCUNE LICENCE NE SERA PRISE SANS DOSSIER COMPLET : Fiche de renseignements + Certificat Médical ou questionnaire santé + Cotisation réglée + Carte ASVF – Aucun remboursement possible après le 21 septembre 2018, date limite des inscriptions.